

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2018)
Heft: 2202

Rubrik: Espresso

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Superman & Co

L'apparition de Superman en 1938 et des autres super-héros a été interprétée comme une manière pour leurs auteurs juifs de pousser l'Amérique à lutter contre le nazisme. D'ailleurs Superman et ses émules se battent souvent contre des nazis. Siegel et Schuster ont créé leur personnage en s'inspirant de la légende du [Golem](#), la créature créée par un rabbin de Prague au 16e siècle pour protéger les Juifs de la ville. L'imaginaire des super-héros des Etats-Unis est donc issu des légendes juives d'Europe centrale et n'a rien à voir avec les mythes proprement américains de la frontière et de la conquête de l'Ouest.

[Black Panther](#), premier super-héros noir, a été créé en 1966, en pleine période du combat pour les droits civiques, par

deux auteurs juifs, également fils d'immigrants d'Europe centrale: Jacob Kurzberg, dont les parents sont autrichiens, travaillait sous le pseudo de [Jack Kirby](#) et Stanley Martin Lieber, dit [Stan Lee](#), était originaire de Roumanie. Kurzberg, ce pur produit de la culture juive européenne et new-yorkaise, est par ailleurs également le créateur de *Captain America* et des *Quatre Fantastiques*. Et voilà T'challa, le nom du héros de *Black Panther*, recyclé au cinéma 52 ans plus tard et devenu un succès mondial.

Un film à la gloire des populations noires comme on a pu le lire? Pas si simple. Le pays africain imaginaire du Wakanda, présenté comme technologiquement très avancé, est un royaume qui connaît un mode de succession assez original: le souverain est

défié en combat singulier au bord d'une falaise et le perdant tombe dans le vide. C'est une manière de choisir un chef d'Etat qui en vaut bien d'autres, mais qui instille subtilement le message: ce peuple reste bien primitif. Les méchants du film sont d'autres Noirs, le seul Blanc est un gentil agent de la CIA un peu paumé. D'ailleurs le méchant ne l'est pas vraiment. Il se présente comme la victime d'un racisme anti-Blancs assez abstrait car à vrai dire imperceptible et, surtout, de la déloyauté de sa famille.

En fait ce film est tout simplement un excellent divertissement fort bien venu, conçu avec tout le savoir-faire hollywoodien. Dans le cimetière juif de Prague, Rabbi Yehuda-Leib commence à s'agiter dans sa tombe. Il aimerait bien que l'on n'oublie pas son Golem.

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

Quand le deuxième pilier s'effrite

La [société d'assurance Axa](#) renonce à offrir la prévoyance professionnelle complète. Dès 2019, elle ne garantira plus les rentes vieillesse - branche devenue difficile à rentabiliser - mais seulement des prestations en cas de décès ou d'invalidité. Les risques liés au placement des capitaux de la caisse de pension collective seront transférés à des fondations distinctes, selon des modalités qui seront proposées aux 40'000 PME concernées pour la gestion d'un capital-rentes de 31 milliards de francs.

La décision d'Axa, qui n'est pas la première du genre, a été prise en France et rendue publique peu après la suppression du nom de Winterthour dans la raison sociale. | *Yvette Jaggi (17.04.2018)*